

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présents : 31

N°028-2

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 FÉVRIER 2018

L'AN deux mille dix huit, le 14 février, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 7 février 2018, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous le présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, KARROUMI Sofienne, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, FAGARD Alice, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AISSAOUI Djamila, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, AÏT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, ZAÏRI Rachid, ALVES Presilya.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Boualem BENKHELOUF
Madame Danielle MARINO
Madame Akoua Marie KOUAME
Monsieur Fethi CHOUDER
Monsieur Salah CHIBAH
Monsieur Pascal BEAUDET
Madame Sylvie DUCATTEAU
Monsieur Eric PLEE
Monsieur Guillaume SANON
Madame Hana RABAH
Monsieur Daniel GARNIER
Madame Nadia LENOURY

Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI
Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Monsieur Kilani KAMALA
Monsieur Nourredine KADDOURI
Madame Sophie VALLY
Monsieur Anthony DAGUET
Madame Soizig NEDELEC
Monsieur Antoine WOHLGROTH
Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Mériem DERKAOUI
Madame Evelyne YONNET
Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Maria MERCADER Y PUIG

**Direction de l'Administration Générale/Service des Affaires
Juridiques et du Domaine**

OBJET : ZAC Canal - Porte d'Aubervilliers - Cession d'une partie de la rue de la Haie Coq à Aubervilliers d'une superficie de 486 m² au profit de la SEM Plaine Commune Développement

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L3211-14 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune du 24 juin 2003 approuvant la création de la ZAC Canal-Porte d'Aubervilliers ;

Vu l'avis des services de France Domaine en date du 7 avril 2017 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 février 2018 relative au déclassement du domaine public communal de la partie de la rue de la Haie Coq comprise entre la rue Anne-Marie Fettier et le prolongement de la rue de la Haie Coq sur le territoire de la ville de Paris, et correspondant à une parcelle de 486 m² ;

Considérant que la ZAC Canal est entrée depuis quelques années dans une phase opérationnelle comme en témoignent les différents projets réalisés : le centre commercial, les programmes de bureaux, de logements et dans un avenir proche la résidence étudiante, le Fashion Center et le siège de Véolia ;

Considérant que l'intérêt de céder au profit de la SEM Plaine Commune Développement la partie de la rue de la Haie Coq compris la rue Anne-Marie Fettier et le prolongement de la rue de la Haie Coq sur le territoire de la ville de Paris, et correspondant à une parcelle de 486 m² afin de permettre la réalisation du projet de construction porté par le groupe CHANEL dans ce secteur ;

Adoption à l'unanimité par 42 pour , 1 ne prend pas part au vote (Jean-François MONINO)

DELIBERE :

DECIDE de céder la partie de la rue de la Haie Coq comprise entre la rue Anne-Marie Fettier et le prolongement de la rue de la Haie Coq sur le territoire de la ville de Paris, et correspondant à une parcelle de 486 m² telle que figurant sur le plan en annexe.

FIXE le prix de cession à 24 500 €.

AUTORISE la Maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

Reçu en préfecture le : 16/02/18

Publié le : 16/02/18

Certifié exécutoire : 16/02/18

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

